



Méthodologie de priorisation des milieux forestiers

La réalisation de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses terres du Saint-Laurent se réfère à cinq cibles de conservation, soit les milieux forestiers, les milieux ouverts, les milieux humides, les milieux aquatiques ainsi que le système fluvial. La concrétisation de l'Atlas se base sur l'analyse de viabilité des cibles ainsi que sur un exercice de priorisation des parcelles d'habitats. Cette façon de faire assure la sélection des parcelles d'habitat procurant les gains maximaux tant au sujet de leur valeur de conservation qu'au niveau des fonctions écologiques qu'elles soutiennent.

Dans ce webinaire, vous découvrirez la méthodologie utilisée pour l'analyse de la viabilité de la cible des milieux forestiers ainsi que l'exercice de priorisation des parcelles d'habitat forestier.

Conférencier : Olivier Pfister, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Olivier Pfister est détenteur d'un baccalauréat en aménagement des ressources forestières de l'Université Laval et d'une maîtrise en sciences forestières de l'Université d'Alberta. M. Pfister oeuvre au MDDELCC à la Direction des aires protégées depuis 2001. Initialement nommé comme chargé de projets dans le cadre des programmes d'aide à l'intendance privée du Ministère, M. Pfister occupe présentement le poste de chargé de projets pour les réserves de biodiversité et aquatiques pour les régions de l'Estrie, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. M. Pfister a aussi travaillé comme écologiste au sein du Programme de réserves écologiques du Nouveau Brunswick.

olivier.pfister@mddefp.gouv.qc.ca